



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

N° 3

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU
Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle
« Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, en date du 28 mars 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Conseil municipal de Moliets-et-Maâ, en date du 8 avril 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Landes, en date du 12 avril 2024 désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-21,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT qu'outre le Président du Syndicat Mixte, la Commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

CONSIDERANT qu'après appel de candidatures, une seule liste a été présentée comportant les membres suivants :

- . Titulaires : M. Patrick LABORDE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Louis GALDOS, Mme Sandra TOLLIS, Mme Muriel LAGORCE
- . Suppléants : M. François GUILLAMET, M. Cyril GAYSSOT, M. Olivier MARTINEZ, M. Benoît DARETS, M. Francis BETBEDER

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'élire en qualité de membres de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ, outre le Président du Syndicat Mixte, Président de droit de la Commission d'appel d'offres :

a - en qualité de membres titulaires

- . M. Patrick LABORDE
- . Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
- . M. Louis GALDOS
- . Mme Sandra TOLLIS
- . Mme Muriel LAGORCE

b - en qualité de membres suppléants

- . M. François GUILLAMET
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Benoît DARETS
- . M. Francis BETBEDER

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON